

REUNION DU 23 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 23 juillet à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge LADAN, Maire.

Présents :

Monsieur Serge LADAN, Madame Claudine LELAIDIER, Monsieur Didier MALHAIRE, Madame Florence SOYER, Monsieur Pascal BARBANCHON, Madame Marie-Thérèse JEANNE, Monsieur Patrice LEVIEUX, Madame Françoise BROUSSEAU, Madame Marina BIN, Monsieur Jérôme SOYER,

Absents excusés :

Madame Virginie REGNAULT
Monsieur Jean-Christophe TERNOIS
Monsieur Michel HUBERT
Madame Jacqueline RENAULT
Monsieur Alain LIARD.

Madame Florence SOYER a été élue secrétaire

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal :

Aucune observation n'étant soulignée, l'assemblée approuve le compte-rendu du 15 juin 2015

La feuille d'émargement du Conseil Municipal du 15 juin 2015 est signée par les membres présents.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour modifier l'énoncé du premier sujet de l'ordre du jour :

- **Etude du projet de réaménagement du site des Fosses d'Enfer, délibérations s'y rapportant et étude de la faisabilité pour la création d'un restaurant**

1/ Etude de faisabilité pour la création d'un restaurant dans le cadre de la réhabilitation du site des Fosses d'Enfer

Délibération n° 2015/49 : Etude du projet de réaménagement du site des Fosses d'Enfer, délibérations s'y rapportant et étude de la faisabilité pour la création d'un restaurant

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la fermeture du Musée « Les Fosses d'Enfer », un groupe de travail a analysé la configuration des lieux et les différentes possibilités d'aménagement s'offrant au site. Par délibération en date du 15 juin 2015, le Conseil Municipal a

retenu la SARL La Coursive pour la maîtrise d'œuvre relative au réaménagement du site des Fosses d'Enfer. Ainsi, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réaménagement du musée des Fosses d'Enfer en salle d'exposition, bibliothèque et cafétéria. Ce projet réalisé par la SARL La Coursive a été étudié en commission municipale, le 22 juillet 2015, Monsieur le Maire précise que ce pôle touristique pourrait être subventionné à hauteur de 70 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la poursuite de ce projet, il charge Monsieur le Maire pour qu'il prenne toutes les décisions qui s'imposent pour la continuité de cette opération et qu'il établisse les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes compétents.

Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil Municipal pour qu'il puisse, en cas de nécessité, faire réaliser les diverses études indispensables au bon déroulement du projet et notamment l'intervention d'un géomètre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande.

La société HESILMA, siégeant à FALAISE, propose de réaliser une étude de faisabilité pour la création du restaurant.

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de mission dont la durée est fixée à 5 à 6 semaines pour l'étude.

Le montant des honoraires s'élève à la somme de 5.300 euros H.T.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, acceptent, à l'unanimité, le contrat de mission présenté par le cabinet de conseil HESILMA et ils mandatent Monsieur le Maire pour qu'il signe toutes les pièces liées au dossier.

2/ Demande d'aide financière au titre du fonds d'aide au conseil et à l'innovation touristique (FACIT)

Délibération n° 2015/50 : Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Conseil et à l'Innovation Touristique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il existe un Fonds d'Aide au Conseil et à l'Innovation Touristique, le FACIT, cette subvention entre dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la création d'un restaurant sur le site des Fosses d'Enfer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, qu'un dossier de demande de subvention soit déposé auprès du FACIT afin de financer l'étude de faisabilité du projet relatif à l'implantation d'un restaurant, à hauteur de 80 %. Il mandate Monsieur le Maire pour qu'il sollicite cette subvention entrant dans le cadre du Fonds d'Aide au Conseil et à l'Innovation Touristique et l'autorise à signer les documents s'y rapportant.

3/ Prix du mètre carré de la zone artisanale (TVA)

Délibération n° 2015/51 : Prix de vente du mètre carré de la zone artisanale

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 2 mars 2015 acceptant l'assujettissement des terrains de la zone artisanale à la TVA.

En conséquence, le prix antérieurement fixé à 9,60 € le M2, est proposé à 9,60 € le M2 hors taxes, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix de vente des terrains de la zone artisanale à 9,60 € le M2 hors taxes, à compter du 1^{er} juillet 2015.

4/ Renouveaulement du contrat aidé de Monsieur LETALLEC Denis

Délibération n°2015/52 : Renouveaulement du contrat aidé de Monsieur LETALLEC Denis, service technique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) de Monsieur LETALLEC Denis, se termine le 7 septembre 2015. Monsieur LETALLEC Denis ayant émis son accord et compte tenu que le contrat peut être renouvelé une année, Monsieur le Maire propose d'établir le renouvellement du contrat aidé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi au profit de Monsieur LETALLEC Denis, pour une durée déterminée de 12 mois, du 08 septembre 2015 au 07 septembre 2016 inclus. Le Conseil Municipal autorise, Monsieur le Maire à signer le contrat et à effectuer toutes les démarches se rapportant à ce dossier.

5/ Contrat pour les illuminations de Noël

Délibération n° 2015/53 : Contrat pour les illuminations de Noël

Monsieur le Maire retrace la réunion de la commission communale qui a étudié les contrats pour les illuminations de Noël.

La société LOIR, basée à DIVES SUR MER, propose un contrat sur quatre ans, comprenant la pose et la dépose d'illuminations de Noël sur la façade de la mairie, à compter de Noël 2015.

Cette proposition est chiffrée à 1.344,60 € TTC annuels, majorés, uniquement la première année d'installation, de 1.170 € TTC, ce qui correspond à la préparation.

Madame BIN, Conseillère Municipale, demande si les sujets sont modifiés chaque année, Monsieur le Maire répond que le support sera le même pendant les quatre années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de contrat de la SARL LOIR, pour un montant de 1.344,60 € TTC annuels pendant quatre années et il accepte le devis correspondant à la préparation de la façade de la mairie pour les supports d'illuminations, d'un montant de 1.170 € TTC.

6/ Contrat de location du logement communal rue de la Poste

Délibération n° 2015/54 : Contrat de location, logement communal rue de la Poste

Monsieur le Maire confirme que Madame DUDONNE Anastasia a quitté le logement communal, situé rue de la Poste, le 15 avril 2015.

Des travaux d'isolation ont été réalisés et le chauffage est désormais indépendant à chaque logement.

Les diagnostics techniques liés à la location ont été faits en juin dernier. Plusieurs visites ont eu lieu.

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer mensuel à 360 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** la proposition de location

- **Décide** de fixer le prix du loyer mensuel à 360 euros et de demander un mois de loyer pour la caution
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

7/ Création d'un budget annexe pour la réhabilitation du site des Fosses d'Enfer

Délibération n° 2015/55 : Création d'un budget annexe pour la réhabilitation du site des Fosses d'Enfer

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre du réaménagement du site des Fosses d'Enfer, la Commune a mandaté un bureau d'études techniques pour la conception du projet et la conduite des travaux.

Compte tenu de la spécificité de ce projet axé sur le tourisme et les affaires culturelles, Monsieur le Maire propose de créer un budget annexe à celui de la Commune, budget qui sera assujéti à la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition et il charge Monsieur le Maire pour qu'il sollicite Monsieur le Trésorier afin que les démarches nécessaires soient entreprises auprès du Centre des Finances Publiques.

Questions diverses

A/ Tampons d'égout

Monsieur le Maire dit qu'il a été interpellé par plusieurs riverains concernant le problème persistant des tampons d'égout, situés sur l'axe principal, R D 562. Il s'avère que le passage des nombreux véhicules occasionne un bruit important lors du franchissement des bouches d'égout. Des devis de réfection sont déjà demandés.

B/ Courrier Monsieur PAUL André, locataire

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de Monsieur PAUL André, locataire, qui sollicite le remplacement de la porte d'entrée du logement communal.

Les membres du Conseil Municipal décident de revoir la demande lors de la préparation du prochain budget.

C/ Lettre d'information Saint Rémy

Monsieur le Maire présente le quatre pages rédigé par la commission communale, présenté sous forme d'une lettre d'information et destiné aux habitants.

D/ Embarcadère canoë kayak

Madame Jeanne, Conseillère Municipale, fait remarquer qu'au niveau de l'embarcadère canoë kayak, il y a un dépôt important de déchets qui ne sont pas collectés.

E/ Site internet

Monsieur le Maire précise que le site internet de la mairie est en préparation, chacun est invité à y travailler. Il souhaite qu'un référent élu soit nommé afin de faciliter le contact avec l'association A.P.A.C.M.R., retenue pour la création du site. Madame LELAIDIER, adjointe, propose d'être la référente de la municipalité. Aucune objection n'est formulée.

F/ Centre de secours

Monsieur le Maire relate la réunion qui a eu lieu, à la mairie, en présence du SDIS, du Conseil Général et des élus de la Commune, le centre de secours de Saint Rémy est en sursis mais la fermeture de celui-ci, qui est non déterminée, est prévue.

Monsieur le Maire signale qu'au-delà de l'aspect humain, cette fermeture aura des conséquences financières sur le budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45